



Commune d'Evolène

Bulletin d'information pour l'Assemblée primaire
extraordinaire du 19 septembre 2019



CONVOCAATION

L'assemblée primaire de la commune d'Evolène est convoquée à une séance extraordinaire

le jeudi 19 septembre 2019 à 19h30
à la salle de gymnastique du centre scolaire d'Evolène

L'ordre du jour est le suivant:

1. Partenariat avec le home Saint-Sylve

- a. Présentation du projet
- b. Présentation de la convention de partenariat
- c. Décision

2. Remontées mécaniques

- a. Etat des lieux Espace Dent-Blanche
- b. Demandes de subventions communales
- c. Décision

3. Informations relatives à l'aménagement du territoire, aux constructions et à la mobilité

4. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de la séance. A cette occasion, les membres du conseil communal ainsi que le bureau d'urbanisme seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Remarque importante :

La participation à cette assemblée primaire extraordinaire est ouverte aux personnes domiciliées dans la commune d'Evolène.

Une séance d'information spécifique aux mesures relatives à l'aménagement du territoire (zones réservées), **ouverte à tous** les propriétaires de parcelles en zone à bâtir, aura lieu le lendemain, c'est-à-dire le **vendredi 20 septembre à 20h00** à la salle de gymnastique du centre scolaire d'Evolène.



Commune d'Evolène

Bulletin d'information pour l'Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019



Chères Evolénardes, chers Evolénards,

Ces quelques lignes ont pour but de vous renseigner sur les objets figurant à l'ordre du jour de la prochaine assemblée primaire. Une séance extraordinaire qui aura lieu avec l'objectif de vous présenter et de vous soumettre des projets ou demandes qui ne peuvent attendre l'assemblée ordinaire de décembre.

À commencer par un sujet dont nous vous tenons informés de l'avancement depuis plusieurs années et qui nécessite aujourd'hui l'assentiment de la population évolénarde. Je parle du projet d'extension du home Saint-Sylve en collaboration avec les communes d'origine, Hérémece et Vex, ainsi que l'arrivée de Saint-Martin en plus de celle d'Evolène. Alors que le projet originel visait à créer un EMS à Evolène, favorisant ainsi la création de places de travail et la possibilité pour nos aînés de rester près de la Dent-Blanche le plus longtemps possible, la réalité actuelle de la politique de la santé nous a contraint à redéfinir nos ambitions. Le conseil communal est désormais convaincu que la meilleure option consiste à augmenter le nombre de lits EMS dans notre vallée et à travailler ensemble, sur un seul site. Les raisons notamment financières de ce choix, le projet d'extension ainsi que les conditions pour mettre en place ce partenariat vous seront donc présentées avant décision.

Deuxième objet à l'ordre du jour, les demandes de subvention communale pour les deux sociétés de remontées mécaniques. Sujet régulier mais sujet complexe. Par deux fois déjà ces dernières années, le conseil communal a demandé que ces subventions soient prolongées d'une année sans modification du montant. Nous sollicitons votre accord pour renouveler l'exercice une troisième fois. Le contexte actuel, dans lequel les conseils d'administration des sociétés sont appelés à rechercher des solutions pour l'avenir, à réfléchir à des investissements et à leur réalisation, tout en assurant la gestion quotidienne, nécessite qu'une réponse leur soit accordée relative à la subvention pour l'année 2020. En outre, la société Télé-Evolène a requis une aide supplémentaire afin d'avoir les

fonds nécessaires pour conduire l'actuelle procédure d'autorisation de construire. Si ces demandes de soutien sont légitimes dans le contexte actuel, il est parallèlement important que la population soit informée des perspectives de ces sociétés de remontées mécaniques, notamment avec la nouveauté du Magic Pass et l'intensification des contacts au sein de l'Espace Dent-Blanche. C'est pourquoi ces acteurs ont été invités à présenter un état des lieux avant le passage à la décision formelle.

Enfin, après ces deux objets décisionnels, c'est avec le cœur lourd mais avec la conscience des responsabilités qui sont les nôtres que nous arriverons à la partie « information », lors de laquelle les zones réservées, actuellement à l'enquête publique (cf. BO du 6.9.2019), vous seront notamment présentées. Raisons, périmètres, conséquences, nous ferons un tour des enjeux et répondrons bien volontiers à vos questions. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter le dossier, que ce soit au service technique ou sur notre site internet (sous l'onglet Publications). Un document contenant des réponses aux questions les plus fréquentes est également disponible en accompagnement du dossier technique et des descriptifs des périmètres concernés.

Pour terminer quelques autres informations, notamment en lien avec le projet de liaison par câble entre les Haudères et Arolla ainsi que la police intercommunale du Val d'Hérens vous seront communiquées, avant de laisser la place aux divers.

J'espère que ces quelques pages pourront vous renseigner sur les enjeux liés à ces différentes thématiques. Santé, Economie et Aménagement du territoire, la soirée du 19 septembre s'annonce donc riche. En espérant vous y retrouver nombreux,

Bien à vous,

La Présidente
Virginie Gaspoz



Commune d'Evolène

Bulletin d'information pour l'Assemblée primaire
extraordinaire du 19 septembre 2019



INFORMATIONS RELATIVES AUX OBJETS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

1. PARTENARIAT AVEC LE HOME SAINT-SYLVE

Après des années de réflexion sur la construction d'un EMS sur le territoire évolénard, l'obligation dictée par le Service valaisan de la santé de collaborer avec l'EMS existant le plus proche a orienté les communes de la vallée à réfléchir à la meilleure option, tant du point de vue des personnes que du point de vue financier. C'est alors l'idée d'une extension du home actuel, avec la construction d'un bâtiment supplémentaire sur la parcelle attenante qui a semblé être la variante la plus rationnelle. Un tel projet d'investissement évalué à env. Fr. 8'000'000.- demanderait alors une participation des communes d'env. Fr. 800'000.- (10 %), à répartir proportionnellement au nombre d'habitants.

Dans le bulletin d'information de juin dernier, nous vous informions que le conseil communal d'Evolène (comme celui de Saint-Martin) avait confirmé son intérêt à intégrer la fondation du Home Saint-Sylve aux conditions suivantes : 1) Tarif d'entrée dans la Fondation : Fr. 200'000.- ; 2) Mise en application du tarif partenaire et de la priorité d'admission des résidents des nouvelles communes au jour de l'ouverture de la résidence sous sa forme agrandie et rénovée. La participation aux frais d'investissement estimés grossièrement ci-dessus complète l'engagement prévu dans le projet.

L'objet n'avait pu être mis à l'ordre du jour de la dernière assemblée primaire car la convention de partenariat visant à régler les relations entre la fondation et les deux futures communes était encore en cours de finalisation. La tenue de cette assemblée primaire extraordinaire avait donc été annoncée, en vue de permettre l'avancée du projet dans les meilleurs délais.

La convention a été présentée au conseil communal en date du 22 juillet 2019, lequel l'a validée. Toutefois, et bien que les montants formellement en jeu ne nécessitent pas une décision par une assemblée primaire, le conseil a estimé que le principe de l'intégration de la fondation Saint-Sylve devait être soumis à la population. **Formellement, c'est la conclusion de cette convention et aux conditions qu'elle contient, synonyme d'adhésion à la Fondation Home Saint-Sylve, que le conseil communal vous recommande d'approuver.**

Aussi, au début de l'assemblée, un bref historique du projet d'EMS, un rappel des conditions-cadres ainsi que la description du projet d'extension vous seront présentés. C'est ensuite la convention et ses différents articles qui seront soumis au vote. En particulier, nous nous attarderons sur l'article 3, lequel reprend les enjeux pour la commune d'Evolène et pour ses habitants :

Article 3 Modalités d'adhésion de la commune d'Evolène

La commune d'Evolène s'engage à respecter les engagements financiers suivants :

- versement d'un don à la Fondation de Fr. 200'000.-, effectif au plus tard au jour de l'ouverture de la résidence St-Sylve sous sa forme agrandie et rénovée ;
- participation financière sous forme de subventionnement communal aux coûts d'agrandissement et de rénovation de la résidence St-Sylve (10 % du coût défini selon les critères du canton), proportionnellement au nombre d'habitants des quatre communes partenaires arrêté au 31 décembre 2019.

Les engagements financiers de la commune d'Evolène sont conditionnés :

- à la garantie d'être formellement intégrée à la Fondation sur la base de statuts modifiés en concertation entre les quatre communes partenaires, ou dans une structure juridique permettant d'atteindre et de garantir les mêmes objectifs que ceux d'une adhésion à la Fondation ;
- à la réalisation effective du projet d'agrandissement et de rénovation de la résidence St-Sylve, projet dans lequel la commune d'Evolène sera associée au niveau décisionnel pour tous les choix stratégiques ;
- à la garantie de pouvoir faire bénéficier aux personnes âgées domiciliées sur sa commune des éventuels tarifs partenaires pratiqués par la Fondation et ce, dès l'ouverture de la résidence sous sa forme agrandie et rénovée.



Commune d'Evolène



Bulletin d'information pour l'Assemblée primaire extraordinaire du 19 septembre 2019

2. REMONTEES MECANIKUES

En ouverture de ce deuxième point, les sociétés de l'Espace Dent-Blanche présenteront un court bilan de leur dernière saison et notamment de l'entrée dans le Magic Pass. Elles informeront aussi brièvement sur l'état d'avancement de leurs projets respectifs.

Quelques chiffres :

	<i>Chiffre d'affaires RM</i>		<i>Restaurants</i>		<i>Journées skieurs</i>	
	2017-18	2018-19	2017-18	2018-19	2017-18	2018-19
Arolla	539'355	767'378	142'965	245'000	18587	30792
Evolène	555'698	575'365	218'020	244'722	21273	23359
La Forclaz	158'728	68'907	63'750	37'000	5000	2352
Total	1'253'781	1'411'650	424'735	526'722	44'860	56'503

Pour rappel (publication du bulletin d'info de juin 2019), concernant le projet de remplacement du télésiège existant par une nouvelle télécabine, le conseil communal a accepté le principe de soutenir en entreprenant les différentes démarches administratives nécessaires suite à l'interpellation de l'office fédéral des transports (lequel conduit le processus d'autorisation de construire). La question du financement n'a pas encore été traitée.

Après ces informations introductives, nous passeront aux objets soumis au vote des citoyens. Dans sa séance du 19 août 2019, le conseil communal s'est prononcé en faveur du renouvellement de la subvention accordée aux sociétés de remontées mécaniques qui en ont fait la demande, Télé-Evolène SA et les Remontées mécaniques d'Arolla.

Le conseil a décidé de reconduire un subventionnement pour l'année civile 2020 avec les mêmes montants que les années précédentes, c'est-à-dire :

- Fr. 550'000.- pour Télé-Evolène SA
- Fr. 105'000.- pour les remontées mécaniques d'Arolla.

La subvention pour Télé-Evolène SA doit être ratifiée par l'assemblée primaire. Les conditions habituelles s'appliquent, notamment celle qui précise que le versement sera effectué à condition que les sociétés exploitent les installations. De plus, les

possibilités de rapprochement ou de synergies entre les sociétés de l'Espace Dent-Blanche devront faire l'objet d'une étude conjointe.

En outre, suite aux demandes répétées de la commune envers ces sociétés d'étudier l'avenir de leurs installations, la commune avait reçu à l'automne 2018 une demande de financement supplémentaire de Fr. 100'000.- de la part de la société Télé-Evolène SA pour l'étude et la procédure liée projet de remplacement du télésiège par une télécabine. Le conseil avait alors décidé d'accorder cette aide supplémentaire, laquelle devrait toutefois être soumise à la prochaine assemblée primaire traitant des remontées mécaniques pour validation.

Formellement, le conseil communal vous demande d'accepter le renouvellement pour un an supplémentaire des subventions actuelles ainsi qu'une rallonge de Fr. 100'000.- pour les frais de projet de Télé-Evolène.